

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.  
UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3

# LICENCE PROFESSIONNELLE

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;  
Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;  
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;  
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;  
Vu l'arrêté ministériel du 2 février 2005 relatif à l'habilitation de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux ;  
Vu les pièces justificatives produites par M. MATHIEU ANDRO, né le 6 juillet 1978 à LISLE ADAM (095), en vue de son inscription à la licence professionnelle ;  
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE PROFESSIONNELLE RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET BASES DE DONNÉES**, dans le domaine SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ,  
*mention bien*

est délivré à **M. MATHIEU ANDRO**

au titre de l'année universitaire 2006-2007  
et confère **le grade de licence**,  
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Montpellier, le 7 novembre 2008

*Le titulaire*



N° MONTIII 7500134  
/2008200606694

*La Présidente*



Anne FRAÏSSE



*Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités*  


Christian NIQUE